



**COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération N° 2016/28

Annule et remplace la délibération N°2016/22

L'an deux mil seize

Le dix-sept mars à vingt et une heure

DATE DE
CONVOCAION
11 mars 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 mars 2016 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
11 mars 2016

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
23 mars 2016

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS: 23

VOTANTS : 27

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, Mme Marie GOURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYÈRE, Mme Laurence HAFEMEISTER arrivée à 21h15, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, M. Stéphane LEDOUX, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, M. Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF, Mme Isabelle HATIER, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, Mme Isabelle BRARD, Mme Myriam IKHLEF, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Alain BOUTIGNY donne procuration à M. DEBUE, M. Julien AYACHE à Mme HATIER, Mme Françoise HALOT à M. CASERIS, M. Romain FISCHER à M. DUGARD

ABSENTS EXCUSÉS : M. Bruno DELABARRE, M. Paul Marie EDWARDS

SECRETAIRE : Mme Christèle COLOMBIER

**OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE
ST VINCENT AUPRES DU CONSEIL REGIONAL- annule et remplace**

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux de restauration de l'Eglise St Vincent nous pouvons solliciter la région pour une subvention qui peut être de 20% du montant des travaux.

Le montant de ces travaux pour la 1^{ère} tranche est estimé à 473 965,89 euros H.T (soit 568 747,06 euros T.T.C).

Cette tranche concerne les travaux extérieurs des parties basses et hautes prévus en 2016-2017.

Une deuxième tranche concernant les travaux d'aménagement intérieur prévus en 2018 est estimé à 312 764 euros H.T soit 375 316,80 euros T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional au titre de la première tranche des travaux de réfection de l'Eglise St Vincent.

S'ENGAGE à financer la part non subventionnée, à assurer l'entretien des travaux réalisés et à ne pas commencer les travaux avant l'octroi de la subvention.

DIT que la dépense est inscrite aux budgets

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie le 24 mars 2016.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge CASERIS

